



préavis de licenciement à effectuer sur un autre magasin...

Par **ode58**, le **25/05/2009** à **00:02**

Bonjour,

Je viens d'apprendre, pendant un entretien, la fermeture du magasin dans 10 jours.
Par conséquent, mon employeur m'a annoncé que j'effectuerai mon préavis dans un autre magasin (situé à 60 kms de mon domicile).

Mais, il existe une clause de mobilité dans mon contrat, sans lieu géographique précis : "En fonction des besoins, il est convenu que ... pourra être amenée à travailler dans n'importe quel autre magasin du dirigeant..."

Je suis à temps partiel (24h75 hebdo), ça m'ennuie beaucoup surtout avec un enfant en bas âge.

de plus, il me doit 44h, peut-on les imputer à mon préavis? que dois-je faire?

est-ce que cette clause de mobilité est valable pendant un préavis de licenciement?